



Circulaire 8699

du 30/08/2022

POLES TERRITORIAUX :
CIRCULAIRE RELATIVE AUX MODALITES DE FINANCEMENT
COMPLEMENTAIRE POUR ACCOMPAGNER LES ELEVES
PRESENTANT DES BESOINS SPECIFIQUES SENSORI-MOTEURS
NECESSITANT UN SUIVI IMPORTANT

Type de circulaire	circulaire informative
Validité	à partir du 29/08/2022
Documents à renvoyer	oui, voir contenu de la circulaire

Résumé	Besoins spécifiques sensori-moteurs - Echelles d'évaluation de l'ampleur des besoins - Application informatique e-Pôles
--------	---

Mots-clés	Besoins spécifiques moteurs - Besoins spécifiques auditifs - Besoins spécifiques visuels - Modalités de passation et d'encodage des échelles d'évaluation - Financement complémentaire
-----------	--

Etablissements et pouvoirs organisateurs concernés

Réseaux d'enseignement	Unités d'enseignement
Wallonie-Bruxelles Enseignement Ens. officiel subventionné Ens. libre subventionné Libre confessionnel Libre non confessionnel	Maternel spécialisé Primaire spécialisé Secondaire spécialisé

Signataire(s)

Madame la Ministre Caroline DESIR

Personne de contact concernant la publication de la circulaire

Nom, prénom	SG/DG/Service	Téléphone et email
Cellule Pôles Territoriaux	Direction Générale de l'Enseignement	02/690.86.81
	Obligatoire	02/690.85.09
	Cellule Pôles territoriaux	poles.territoriaux@cfwb.be
CIESLIK Sylvie	Direction Générale de l'Enseignement Obligatoire	02/632.57.11 sylvie.cieslik@cfwb.be



FÉDÉRATION
WALLONIE-BRUXELLES
ENSEIGNEMENT.BE

Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles
Administration générale de l'Enseignement
Direction générale de l'Enseignement obligatoire

- PÔLES TERRITORIAUX -
Modalités du financement
complémentaire pour accompagner
les élèves présentant des besoins
spécifiques sensori-moteurs
nécessitant un suivi important
Aout 2022

Mot d'introduction

Madame, Monsieur,

Comme vous le savez, les pôles territoriaux se mettront progressivement en place à partir de cette année scolaire.

Outre le financement de base des pôles et le financement complémentaire dédié à la prise en charge des élèves en intégration permanente totale (IPT), un financement complémentaire pour accompagner les élèves à besoins spécifiques sensori-moteurs nécessitant un suivi particulièrement important est prévu (voir circulaire 8229 du 23 août 2021).

Ce financement complémentaire est calculé sur la base des élèves éligibles suite à la passation d'échelles qui permettent d'évaluer l'ampleur de leurs besoins spécifiques sensori-moteurs.

La présente circulaire vise à vous communiquer les modalités pratiques pour bénéficier de ces moyens complémentaires pour l'année scolaire 2022-23¹, à savoir :

- d'une part, la procédure d'évaluation de l'ampleur des besoins des élèves présentant des besoins spécifiques sensori-moteurs nécessitant un suivi important;*
- d'autre part, les trois échelles permettant d'évaluer l'ampleur de ces besoins (une échelle pour les déficiences physiques, une échelle pour les déficiences auditives et une échelle pour les déficiences auditives).*

L'Administration (pôles.territoriaux@cfwb.be) et votre Fédération de pouvoirs organisateurs ou Wallonie-Bruxelles Enseignement restent à votre disposition pour toute information complémentaire.

Je vous en souhaite bonne lecture.

[mailto: pôles.territoriaux@cfwb.be](mailto:pôles.territoriaux@cfwb.be)

*La Ministre de l'Éducation,
Caroline DÉ SIR*

¹ ¹ Sous réserve de l'adoption en troisième lecture de l'arrêté du gouvernement de la Communauté française relatif à l'évaluation de l'ampleur des besoins spécifiques sensori-moteurs des élèves pris en charge par les pôles territoriaux et portant exécution de l'article 6.2.5-4 du Code de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire.

Table des matières

Dates importantes et échéances	4
1. Contextualisation.....	5
2. Procédure d'évaluation	6
2.1. Elèves concernés	6
2.2. Trois échelles d'évaluation	6
2.3. Passation des échelles d'évaluation.....	6
2.4. Communication des résultats suite à la passation des échelles d'évaluation.	8
2.5. Conservation des échelles d'évaluation complétées	9
2.6. Calcul des points complémentaires pour l'élève par l'Administration	9
2.7. Processus de réévaluation	10
3. Encodage des résultats dans « e-pôles »	11
3.1. Qui encode ?	11
3.2. Comment procéder ?.....	11
Annexes.....	13



Dates importantes et échéances

Mois concerné	Date de validation de l'encodage dans « e-pôles »
Septembre 2022	30/09/22

Attention, **une fois la validation des données effectuées, il ne vous sera plus possible de les modifier.**

Il vous est donc conseillé, dans un premier temps, d'**encoder les données et de les sauvegarder** dans « e-pôles ». Ensuite, dans un second temps, **en date du 30 septembre** de l'année scolaire en cours, de **valider les données** préalablement encodées.

1. Contextualisation

Les pôles territoriaux pourront bénéficier d'un financement complémentaire pour prendre en charge les élèves qui présentent des **besoins spécifiques sensori-moteurs** nécessitant un suivi particulièrement important. Ces moyens complémentaires seront octroyés sur la base d'une évaluation approfondie des besoins des élèves concernés.

Les besoins spécifiques sensori-moteurs sont des besoins spécifiques permanents ou semi-permanents **résultant de déficiences physiques, de déficiences visuelles ou de déficiences auditives.**

Pour déterminer les élèves concernés par ces moyens complémentaires, une **procédure d'évaluation de l'ampleur des besoins spécifiques sensori-moteurs** est en cours d'adoption par le gouvernement.

À la suite d'une évaluation par le coordonnateur avec le soutien des membres de l'équipe pluridisciplinaire du pôle :

- soit l'élève est reconnu comme nécessitant un suivi particulièrement important et le pôle bénéficiera de points complémentaires pour accompagner cet élève. Ces points complémentaires seront déterminés par les résultats obtenus à l'échelle concernée ;
- soit l'élève n'est pas reconnu comme nécessitant un suivi particulièrement important et le pôle prendra en charge l'élève concerné dans le cadre des moyens qui lui sont alloués via son financement de base et, le cas échéant, son financement complémentaire alloué dans le cadre des Intégrations Permanentes Totales (IPT). Le pôle ne recevra donc pas de moyens complémentaires pour la prise en charge des élèves à besoins spécifiques sensori-moteurs.

2. Procédure d'évaluation

2.1. Elèves concernés

Les élèves qui peuvent être concernés par l'évaluation de l'ampleur des besoins spécifiques sensori-moteurs sont :

- soit des élèves à besoins spécifiques sensori-moteurs pour lesquels un protocole d'aménagements raisonnables est conclu dans l'école d'enseignement ordinaire ;
- soit des élèves bénéficiant d'une IPT dans les types 4, 6 ou 7.

2.2. Trois échelles d'évaluation

Pour déterminer le droit au financement complémentaire « sensori-moteurs », trois échelles d'évaluation ont été définies en fonction de chaque type de besoins spécifiques sensori-moteurs :

- Une échelle d'évaluation de l'ampleur des besoins spécifiques sensori-moteurs résultant de déficiences physiques (voir annexe 1) ;
- Une échelle d'évaluation de l'ampleur des besoins spécifiques sensori-moteurs résultant de déficiences visuelles (voir annexe 2) ;
- Une échelle d'évaluation de l'ampleur des besoins spécifiques sensori-moteurs résultant de déficiences auditives (voir annexe 3).

Au sein de chaque échelle, deux types de compétences sont évaluées :

- les compétences liées aux attendus d'apprentissage ;
- les compétences liées aux aspects de la vie scolaire au quotidien.

L'évaluation de ces deux aspects doit s'effectuer en regard de ce qui est attendu d'un élève selon son âge, ses compétences, son niveau d'enseignement, son type de besoin spécifique et en prenant en considération le contexte scolaire. La passation de ces échelles vise à déterminer le niveau d'aide dont un élève présentant des besoins spécifiques sensori-moteurs aurait besoin pour poursuivre sa scolarité de manière optimale.

2.3. Passation des échelles d'évaluation

Le coordonnateur, en collaboration avec les membres de l'équipe pluridisciplinaire du pôle, réalise la passation de l'échelle d'évaluation pour les élèves concernés et susceptibles de nécessiter un suivi important.

L'échelle sélectionnée doit correspondre aux besoins spécifiques prégnants ou à la déficience principale de l'élève. **Toutefois, en cas de déficiences sensori-motrices multiples², une ou plusieurs échelles peuvent être appliquées pour un seul et même élève. Néanmoins, le total des points générés par les différentes échelles ne pourra jamais dépasser 352 points pour un seul et même élève.**

De même, dans le cas d'un cumul des points **générés par le financement complémentaire IPT et le financement complémentaire « sensori-moteurs »**, celui-ci ne pourra jamais dépasser le nombre maximum de 352 points par élève.

Les échelles sont similaires au niveau de la présentation des items qui les composent. Néanmoins, les catégories d'items sont adaptées aux différents types de besoins spécifiques soit moteurs, soit auditifs, soit visuels. Il convient d'attirer l'attention sur le fait que l'échelle d'évaluation destinée aux élèves à besoins spécifiques auditifs dispose de deux formulaires différents en fonction du niveau d'enseignement de l'élève.

Chaque item est évalué selon les quatre niveaux suivants en fonction de l'autonomie de l'élève :

Aptitude normale sans aucune limite	Pour cet item, l'activité se déroule normalement. Aucune aide complémentaire n'est nécessaire.	0
Aptitude légèrement affectée	Pour cet item, l'activité n'est pas compromise mais est légèrement affectée au niveau de l'efficacité, de la sécurité et/ou du confort. Des aides complémentaires sont parfois nécessaires.	1
Aptitude modérément affectée	Pour cet item, l'activité peut être compromise au niveau de l'efficacité, de la sécurité et/ou du confort. Des aides complémentaires sont souvent nécessaires dans certaines circonstances.	2
Aptitude beaucoup affectée	Pour cet item, l'activité est toujours compromise au niveau de l'efficacité, de la sécurité et/ou du confort. Des aides complémentaires sont toujours indispensables en de nombreuses circonstances.	3

① Un item est évalué à 0 point si l'aide de base apportée est suffisante et que l'élève n'a pas besoin d'une aide complémentaire pour un item. A contrario, un autre item pourrait nécessiter une aide complémentaire pour l'élève et comptabiliser 3 points.

Une case « remarques éventuelles » est prévue afin d'y ajouter d'éventuelles observations pouvant étayer le niveau d'aide sélectionné.

Chaque rubrique d'items dispose d'un sous-total de points. Ils sont à reporter sur la dernière page du document afin de calculer le total général obtenu pour l'élève concerné.

² On entend par déficiences sensori-motrices multiples, l'association de deux ou plusieurs besoins spécifiques sensori-moteurs.

2.4. Communication des résultats suite à la passation des échelles d'évaluation

Les échelles doivent être complétées, les résultats encodés et sauvegardés dans l'application « e-pôles » dans le courant du mois de septembre 2022. Le **30 septembre 2022** les résultats devront être validés.

Sur la base du type d'échelle complétée et du total général obtenu pour l'élève concerné, « e-pôles » convertit automatiquement le total général en pourcentage et détermine le palier correspondant à l'ampleur des besoins spécifiques sensori-moteurs conformément au tableau suivant :

Palier correspondant	Pourcentage N (%)
Palier 1	$0 < N \leq 20\%$
Palier 2	$20 < N \leq 40\%$
Palier 3	$40 < N \leq 60\%$
Palier 4	$60 < N \leq 80\%$
Palier 5	$80 < N \leq 100\%$

Plus de détails relatifs à l'encodage des résultats dans « e-pôles » sont précisés au niveau de la section 3 ci-dessous.

ATTENTION : Pour tout résultat encodé au-delà du 30 septembre, le pôle pourrait ne pas bénéficier de moyens complémentaires « sensori-moteurs » pour l'année scolaire 2022-23. En effet, la date du 30 septembre correspond à la première date de calcul du financement complémentaire « sensori-moteurs » de chaque pôle. Si le nombre de points complémentaires « sensori-moteurs » attribués à tous les pôles est égal ou supérieur au nombre maximum de points disponibles pour le financement complémentaire « sensori-moteur » pour l'année scolaire 2022-23 dans l'ensemble de la Fédération Wallonie-Bruxelles, il ne sera plus possible d'octroyer de moyens complémentaires « sensori-moteurs » en cours d'année scolaire (voir également à ce sujet le point 2.6 ci-dessous).

L'Administration informe les pôles territoriaux lorsque le nombre total de points complémentaires calculés pour l'ensemble des pôles est entièrement octroyé.

Si des points complémentaires « sensori-moteurs » sont encore disponibles après la date de calcul du 30 septembre, il sera possible d'octroyer des points complémentaires **aux nouveaux élèves** concernés³ moyennant le même procédé.

³ Le cas échéant, un nouveau calcul sera réalisé par l'Administration sur la base des résultats des nouveaux élèves encodés dans « e-pôles » aux dates suivantes :

- 1°. Le deuxième vendredi qui suit les vacances d'automne (de Toussaint) ;
- 2°. Le deuxième vendredi qui suit les vacances d'hiver (de Noël) ;
- 3°. Le deuxième vendredi qui suit les vacances de détente (de Carnaval) ;
- 4°. Le deuxième vendredi qui suit les vacances de printemps (de Pâques).

2.5. Conservation des échelles d'évaluation complétées

Chaque pôle territorial tient les échelles d'évaluation dûment complétées à la disposition de l'Administration, notamment les services de la vérification et du Service général de l'Inspection.

2.6. Calcul des points complémentaires pour l'élève par l'Administration

Un budget est disponible annuellement pour le financement complémentaire dédié aux élèves à besoins spécifiques sensori-moteurs nécessitant un suivi particulièrement important. L'Administration convertit ce budget annuel disponible en un nombre maximum de points complémentaires « sensori-moteurs » qui pourront être alloués aux pôles au cours de l'année scolaire concernée.

Pour l'année scolaire 2022-2023, un budget de 9,1 millions d'euros est prévu. Le maintien des 16 périodes consacrées aux élèves du 3^{ème} degré de l'enseignement secondaire en IPT dans les types 4, 6 ou 7 permettra d'assurer une souplesse durant la période transitoire. En conséquence, du budget initial sera déduit la part consacrée à ces élèves. Dans les limites du budget disponible, le solde des points complémentaires sera alloué aux élèves à besoins spécifiques sensori-moteurs selon les résultats obtenus aux échelles.

Chaque année, à partir du 1er octobre, l'Administration agrège les données communiquées par les pôles au plus tard le 30 septembre (nombre d'élèves concernés et paliers obtenus) pour vérifier que le nombre maximum de points disponibles n'est pas dépassé, sur la base du tableau de conversion suivant :

Palier correspondant	Nombre de points générés pour l'élève
Palier 1	0
Palier 2	44
Palier 3	88
Palier 4	176
Palier 5	352

Si le nombre maximum de points disponibles n'est pas dépassé en date du 30 septembre de l'année scolaire en cours, l'Administration alloue à chaque pôle concerné le nombre de points complémentaires « sensori-moteurs » calculés pour les élèves visés sur la base du tableau de conversion ci-dessus.

Si le nombre maximum de points disponibles est dépassé en date du 30 septembre de l'année scolaire en cours, un ratio est appliqué afin de répartir équitablement les moyens disponibles en fonction du nombre et de l'ampleur des besoins des élèves

concernés. L'Administration informe les pôles du nombre de points générés par chaque palier par l'intermédiaire de l'application « e-pôles ». Sur cette base, l'Administration alloue ensuite à chaque pôle concerné le nombre de points complémentaires « sensori-moteurs » calculés pour les élèves visés.

Les points complémentaires « sensori-moteurs » sont alloués par année scolaire.

2.7. Processus de réévaluation

Pour les années scolaires suivantes, une nouvelle évaluation (= passation de l'échelle d'évaluation) de l'ampleur des besoins spécifiques sensori-moteurs d'un élève déjà concerné par les moyens complémentaires sera réalisée uniquement si la situation de l'élève évolue de manière significative.

Si la situation de l'élève n'a pas ou peu évolué, le pôle communiquera le total général obtenu à la suite de la passation de la dernière échelle d'évaluation.

Si un pôle effectue des réévaluations **en cours d'année scolaire**, elles permettront d'éventuels ajustements dans le suivi de l'élève concerné mais n'auront pas d'impact sur les moyens complémentaires « sensori-moteurs » accordés pour l'année scolaire en cours. Pour rappel, les points complémentaires « sensori-moteurs » sont alloués à chaque pôle pour la prise en charge des élèves concernés par année scolaire.

Toutefois, selon le principe de mutualisation et dans la mesure de ses moyens disponibles, chaque pôle définit la manière la plus efficace dont il va, notamment, accompagner et soutenir les élèves à besoins spécifiques sensori-moteurs. Il est donc possible à chaque pôle d'ajuster, en cours d'année scolaire, le suivi des élèves concernés. Les moyens d'accompagnement deviennent ainsi plus flexibles, évolutifs et dynamiques.

3. Encodage des résultats dans « e-pôles »

3.1. Qui encode ?

Le directeur de l'école siège et/ou le coordonnateur et/ou le délégué du pouvoir organisateur du pôle territorial encode dans l'application « e-pôles » les résultats obtenus à la suite de la passation des échelles d'évaluation pour chaque élève concerné.

3.2. Comment procéder ?

Les résultats sont encodés dans l'onglet « élèves » de l'application « e-pôles ».

L'encodage des résultats est réalisé anonymement par élève. Chaque élève qui passera l'échelle d'évaluation se verra attribuer un numéro d'identification : « élève 1 », « élève 2 » Ce numéro d'identification correspond à celui repris dans le fichier Excel se trouvant en annexe et permettant de tenir à jour un listing des élèves du pôle ayant passé une ou plusieurs échelles d'évaluation (cfr. [annexe 4](#)).

Il convient ensuite de renseigner pour chaque élève concerné :

- le type d'échelle complétée ;
- le total général obtenu pour l'élève concerné suite à la passation de l'échelle d'évaluation ;
- si l'élève génère des points complémentaires IPT.

Sur la base des deux premières données, l'application « e-pôles » convertit automatiquement le total général en pourcentage et détermine le palier correspondant à l'ampleur des besoins spécifiques sensori-moteurs.

Si un élève génère plus de 352 points (points complémentaires IPT et/ou points complémentaires « sensori-moteurs »), un recalcul sera réalisé par l'Administration et l'information sera communiquée aux pôles concernés.

Cas concret d'un encodage :

L'équipe d'un pôle remplit l'échelle d'évaluation des déficiences visuelles pour un élève. L'élève obtient le score total de 25.

Le coordonnateur ou le directeur de l'école siège ou le délégué du pouvoir organisateur encode ces informations dans l'application « e-pôles » :

- 1) Il renseigne l'ID élève = le chiffre auquel correspond l'élève dans le fichier Excel permettant de tenir le listing des élèves du pôle ayant passé une ou plusieurs échelles.
- 2) Il sélectionne l'échelle des déficiences visuelles.
- 3) Il encode le chiffre « 25 » dans le champ « score obtenu ».
- 4) Il renseigne si l'élève est ou non en IPT. Le cas échéant, il indique le nombre de points générés par l'IPT.
- 5) Il sauvegarde.

The screenshot shows a form with the following fields:

- Id élève**: Input field containing '1' and a help icon '?'.
- Echelle d'évaluation**: Dropdown menu with 'Des déficiences visuelles' selected.
- Score obtenu à l'échelle des besoins**: Input field containing '25'.
- Information IPT**: Dropdown menu with 'Elève pas en IPT' selected.

At the bottom of the form are two buttons: 'Sauvegarder' and 'Annuler'.

Les données encodées par élève sont visibles à l'écran. L'application détermine le palier 4 pour l'élève concerné.

Données élèves + ?

Résultat(s) 1 à 1 sur 1 élément(s)

Id élève	Echelle	Score obtenu	Pourcentage	Palier	Nombre de points générés par l'IPT
1	Des déficiences visuelles	25	64.1	4	0.0



Annexes

N°	Titre de l'annexe
1	<u>Échelle d'évaluation de l'ampleur des besoins spécifiques sensori-moteurs résultant de déficiences physiques</u>
2	<u>Échelle d'évaluation de l'ampleur des besoins spécifiques sensori-moteurs résultant de déficiences visuelles</u>
3	<u>Échelle d'évaluation de l'ampleur des besoins spécifiques sensori-moteurs résultant de déficiences auditives</u>
4	<u>Listing des élèves du pôle territorial ayant passé une échelle d'évaluation des besoins</u>

ANNEXE 1 : Échelle d'évaluation de l'ampleur des besoins spécifiques sensori-moteurs résultant de déficiences physiques

PRÉSENTATION DE L'ÉLÈVE

Nom, Prénom :

Date de naissance :

Dénomination de l'école d'enseignement ordinaire :

Numéro FASE et adresse de l'école d'enseignement ordinaire :

Classe :

Critères de notation

Notation	Critères de notation	Résultat obtenu
Aptitude normale sans aucune limite	Pour cet item, l'activité se déroule normalement. Aucune aide complémentaire n'est nécessaire.	0
Aptitude légèrement affectée	Pour cet item, l'activité n'est pas compromise mais est légèrement affectée au niveau de l'efficacité, de la sécurité et/ou du confort. Des aides complémentaires sont parfois nécessaires.	1
Aptitude modérément affectée	Pour cet item, l'activité peut être compromise au niveau de l'efficacité, de la sécurité et/ou du confort. Des aides complémentaires sont souvent nécessaires dans certaines circonstances.	2
Aptitude beaucoup affectée	Pour cet item, l'activité est toujours compromise au niveau de l'efficacité,	3

	de la sécurité et/ou du confort. Des aides complémentaires sont toujours indispensables en de nombreuses circonstances.	
--	---	--

Observations pluridisciplinaires

Activités quotidiennes			
Aptitudes évaluées		Entourer le résultat correspondant au niveau d'incapacité de l'élève	Remarques éventuelles
Vie quotidienne	Hygiène L'élève est capable d'aller aux toilettes, de s'habiller et de se déshabiller, d'utiliser une fermeture éclair, de boutonner ou déboutonner...	0 - 1 - 2 - 3	
	Habillement L'élève est capable de s'habiller et se déshabiller dans le cadre des activités de la vie scolaire (récréations, gymnastique, piscine...).	0 - 1 - 2 - 3	
	Repas L'élève est capable de se servir à boire, de manger seul, de couper sa viande, d'utiliser tous types de vaisselle...	0 - 1 - 2 - 3	
Déplacements et mobilité	L'élève est capable de se rendre au cours d'éducation physique, d'aller aux toilettes, de	0 - 1 - 2 - 3	

	changer de local, de se rendre au réfectoire...		
	L'élève est capable d'utiliser son outil d'aide pour assurer sa sécurité (béquille, chaise roulante...).	0 - 1 - 2 - 3	
Déplacements et mobilité en milieu inconnu	Si l'élève est âgé de 12 ans ou plus, l'élève est capable, dans le cadre d'une activité scolaire, de prendre les transports en commun, de se rendre à une excursion, de demander de l'aide...	0 - 1 - 2 - 3	
	Sous-total 1		

Activités scolaires			
Aptitudes évaluées		Entourer le résultat correspondant au niveau d'incapacité de l'élève	Remarques éventuelles
Outil technologique	L'élève est capable d'appréhender la découverte d'un outil technologique (phase d'observation).	0 - 1 - 2 - 3	
	L'élève est capable de mettre en place l'outil technologique (phase d'acquisition).	0 - 1 - 2 - 3	
	L'élève est capable d'utiliser l'outil technologique (phase de maintien des acquis).	0 - 1 - 2 - 3	

Écriture	L'élève est capable d'écrire, de prendre note avec ou sans outil technologique...	0 - 1 - 2 - 3	
Sous-total 2			

Domaine de socialisation			
Aptitudes évaluées		Entourer le résultat correspondant au niveau d'incapacité de l'élève	Remarques éventuelles
Avec les pairs	L'élève est capable de communiquer, de saluer, de jouer, de participer aux activités de ses pairs...	0 - 1 - 2 - 3	
Enseignants et personnes ressources	L'élève est capable de poser des questions, de participer à la vie de la classe, de répondre aux demandes des enseignants...	0 - 1 - 2 - 3	
Personnes inconnues	L'élève est capable d'entrer en interaction avec des personnes inconnues (remplaçant, stagiaire, animateur externe...).	0 - 1 - 2 - 3	
Sous-total 3			

TOTAL GÉNÉRAL OBTENU POUR L'ÉLÈVE

Sous-total 1	Sous-total 2	Sous-total 3	TOTAL GÉNÉRAL

ANNEXE 2 : Échelle d'évaluation de l'ampleur des besoins spécifiques sensori-moteurs résultant de déficiences visuelles

PRÉSENTATION DE L'ÉLÈVE

Nom, Prénom :

Date de naissance :

Dénomination de l'école d'enseignement ordinaire :

Numéro FASE et adresse de l'école d'enseignement ordinaire :

Classe :

Critères de notation

Notation	Critères de notation	Résultat obtenu
Aptitude normale sans aucune limite	Pour cet item, l'activité se déroule normalement. Aucune aide complémentaire n'est nécessaire.	0
Aptitude légèrement affectée	Pour cet item, l'activité n'est pas compromise mais est légèrement affectée au niveau de l'efficacité, de la sécurité et/ou du confort. Des aides complémentaires sont parfois nécessaires.	1
Aptitude modérément affectée	Pour cet item, l'activité peut être compromise au niveau de l'efficacité, de la sécurité et/ou du confort. Des aides complémentaires sont souvent nécessaires dans certaines circonstances.	2
Aptitude beaucoup affectée	Pour cet item, l'activité est toujours compromise au niveau de l'efficacité, de la sécurité et/ou du confort. Des aides complémentaires sont toujours	3

	indispensables en de nombreuses circonstances.	
--	--	--

Observations pluridisciplinaires

Activités quotidiennes			
	Aptitudes évaluées	Entourer le résultat correspondant au niveau d'incapacité de l'élève	Remarques éventuelles
Déplacements et mobilité en milieu connu	L'élève est capable de se rendre au cours d'éducation physique, d'aller aux toilettes, de changer de local, de se rendre au réfectoire...	0 - 1 - 2 - 3	
Déplacements et mobilité en milieu inconnu	Si l'élève est âgé de 12 ans ou plus, l'élève est capable, dans le cadre d'une activité scolaire, de prendre les transports en commun, de se rendre à une excursion, de demander de l'aide...	0 - 1 - 2 - 3	
	L'élève est capable d'utiliser son outil d'aide pour assurer sa sécurité (pré-canne, canne blanche de détection, canne blanche d'identification, chien guide...).	0 - 1 - 2 - 3	
Vie quotidienne	Repas L'élève est capable de se servir à boire, de manger seul, de couper sa viande, de se déplacer durant le repas, d'utiliser tous types de vaisselle...	0 - 1 - 2 - 3	
	Hygiène L'élève est capable d'aller aux toilettes, de s'habiller et de se déshabiller, d'utiliser une	0 - 1 - 2 - 3	

	fermeture éclair, de boutonner ou déboutonner...		
Environnement	L'élève est capable de se déplacer en classe, dans la cour de récréation...	0 - 1 - 2 - 3	
	L'élève est capable de structurer son espace de travail (banc), de l'organiser...	0 - 1 - 2 - 3	
	L'élève est capable d'adapter son éclairage (lampe d'appoint, rideau, tableau interactif...).	0 - 1 - 2 - 3	
	L'élève est capable d'éviter les obstacles signalés visuellement ou tactilement (escaliers, poubelles...).	0 - 1 - 2 - 3	
	L'élève est capable de repérer, visuellement ou tactilement, les différents espaces (évier, armoires, tableau, bibliothèque...).	0 - 1 - 2 - 3	
Sous-total 1			

Domaine de la socialisation			
Aptitudes évaluées		Entourer le résultat correspondant au niveau d'incapacité de l'élève	Remarques éventuelles
Avec les pairs	L'élève est capable de communiquer, de saluer, de jouer, de participer aux activités de ses pairs...	0 - 1 - 2 - 3	

Enseignants et personnes ressources	L'élève est capable de poser des questions, de participer à la vie de la classe, de répondre aux demandes des enseignants...	0 - 1 - 2 - 3	
Personnes inconnues	L'élève est capable d'entrer en interaction avec des personnes inconnues (remplaçant, stagiaire, animateur externe...).	0 - 1 - 2 - 3	
Sous-total 2			

TOTAL GÉNÉRAL OBTENU POUR L'ÉLÈVE

Sous-total 1	Sous-total 2	TOTAL GÉNÉRAL

ANNEXE 3 : Échelle d'évaluation de l'ampleur des besoins spécifiques sensori-moteurs
résultant de déficiences auditives

PRÉSENTATION DE L'ÉLÈVE

Nom, Prénom :

Date de naissance :

Dénomination de l'école d'enseignement ordinaire :

Numéro FASE et adresse de l'école d'enseignement ordinaire :

Classe :

Critères de notation

Notation	Critères de notation	Résultat obtenu
Aptitude normale sans aucune limite	Pour cet item, l'activité se déroule normalement. Aucune aide complémentaire n'est nécessaire.	0
Aptitude légèrement affectée	Pour cet item, l'activité n'est pas compromise mais est légèrement affectée au niveau de l'efficacité, de la sécurité et/ou du confort. Des aides complémentaires sont parfois nécessaires.	1
Aptitude modérément affectée	Pour cet item, l'activité peut être compromise au niveau de l'efficacité, de la sécurité et/ou du confort. Des aides complémentaires sont souvent nécessaires dans certaines circonstances.	2
Aptitude beaucoup affectée	Pour cet item, l'activité est toujours compromise au niveau de l'efficacité, de la sécurité et/ou du confort. Des aides complémentaires sont toujours	3

	indispensables en de nombreuses circonstances.	
--	--	--

Observations pluridisciplinaires – M1 à P6

Aptitudes langagières de la 1^{re} maternelle à la 6^e primaire		
Aptitudes évaluées	Entourer le résultat correspondant au niveau d'incapacité de l'élève	Remarques éventuelles
L'élève a une attention conjointe.	0 - 1 - 2 - 3	
L'élève s'exprime par l'imitation, des mimes, le pointage.	0 - 1 - 2 - 3	
L'élève entend un message oral avec son appareillage ou est capable de lire sur les lèvres.	0 - 1 - 2 - 3	
L'élève comprend la totalité d'un message oral.	0 - 1 - 2 - 3	
L'élève comprend correctement et complètement UNE langue : LSFB, français, autre.	0 - 1 - 2 - 3	
L'élève est capable de prendre des informations dans une discussion de groupe.	0 - 1 - 2 - 3	
L'élève s'exprime correctement et complètement dans UNE langue : LSFB, français, autre.	0 - 1 - 2 - 3	
L'élève respecte la fluidité et la mélodie de la parole (=prosodie).	0 - 1 - 2 - 3	

L'élève articule correctement.	0 - 1 - 2 - 3	
L'élève produit oralement quelques mots de manière intelligible.	0 - 1 - 2 - 3	
L'élève produit oralement quelques phrases de manière intelligible.	0 - 1 - 2 - 3	
L'élève se fait comprendre par l'équipe éducative de l'école ordinaire peu importe le canal utilisé.	0 - 1 - 2 - 3	
L'élève est intelligible dans la totalité de son discours spontané.	0 - 1 - 2 - 3	
L'élève est capable de s'exprimer oralement par des phrases correctement construites.	0 - 1 - 2 - 3	
L'élève utilise le vocabulaire propice pour traduire son idée.	0 - 1 - 2 - 3	
Sous-total 1		

Conséquences sur les compétences scolaires de la 1^{re} maternelle à la 6^e primaire

Aptitudes évaluées	Entourer le résultat correspondant au niveau d'incapacité de l'élève	Remarques éventuelles
L'élève comprend un message oral grâce à la lecture labiale avec ou sans codage (LPC, AKA).	0 - 1 - 2 - 3	
L'élève déchiffre la lecture.	0 - 1 - 2 - 3	
L'élève comprend le langage écrit.	0 - 1 - 2 - 3	
L'élève isole, combine les sons de langue pour former des unités de signification (=phonologie).	0 - 1 - 2 - 3	
L'élève utilise les morphèmes et les utiliser pour en faire des phrases (=syntaxe).	0 - 1 - 2 - 3	
L'élève utilise les déterminants, prépositions à bon escient, conjugue les verbes (=morphosyntaxe).	0 - 1 - 2 - 3	
L'élève transmet sa pensée avec cohérence et cohésion (qualité du discours).	0 - 1 - 2 - 3	
L'élève pose sa voix (intensité, intonation, qualité).	0 - 1 - 2 - 3	
L'élève a un stock lexical correspondant à son niveau scolaire et l'utilise de manière adéquate.	0 - 1 - 2 - 3	
L'élève utilise un vocabulaire adéquat.	0 - 1 - 2 - 3	
L'élève utilise la pronominalisation.	0 - 1 - 2 - 3	

L'élève utilise les organisateurs textuels (de temps, d'espace...).	0 - 1 - 2 - 3	
L'élève est autonome dans la gestion de ses outils (micro à l'enseignante, tablette, pc...).	0 - 1 - 2 - 3	
Sous-total 2		

Observations de la socialisation – de la 1^{re} maternelle à la 6^e primaire

Domaine de la socialisation				
Aptitudes évaluées		Entourer le résultat correspondant au niveau d'incapacité de l'élève	Remarques éventuelles	
Avec les pairs	L'élève est capable de communiquer, de saluer, de jouer, de participer aux activités de ses pairs...	0 - 1 - 2 - 3		
Enseignants et personnes ressources	L'élève est capable de poser des questions, de participer à la vie de la classe, de répondre aux demandes des enseignants...	0 - 1 - 2 - 3		
Personnes inconnues	L'élève est capable d'entrer en interaction avec des personnes inconnues (remplaçant, stagiaire, animateur externe...).	0 - 1 - 2 - 3		
Sous-total 3				

Observations pluridisciplinaires – 1^{re} à 7^e secondaire

Aptitudes langagières de la 1^{re} secondaire à la 7^e secondaire		
Aptitudes évaluées	Entourer le résultat correspondant au niveau d'incapacité de l'élève	Remarques éventuelles
L'élève comprend un message oral.	0 - 1 - 2 - 3	
L'élève dégage les idées maîtresses d'un message oral.	0 - 1 - 2 - 3	
L'élève comprend les échanges dans une discussion de groupe.	0 - 1 - 2 - 3	
L'élève reformule oralement en gardant le sens d'une information.	0 - 1 - 2 - 3	
L'élève articule correctement spontanément.	0 - 1 - 2 - 3	
L'élève s'exprime par des phrases correctement construites.	0 - 1 - 2 - 3	
Sous-total 1		

Conséquences sur les compétences scolaires de la 1^{re} secondaire à la 7^e secondaire		
Aptitudes évaluées	Entourer le résultat correspondant au niveau d'incapacité de l'élève	Remarques éventuelles
L'élève prend note au vol sans omettre d'informations importantes.	0 - 1 - 2 - 3	
L'élève rédige des phrases grammaticalement correctes.	0 - 1 - 2 - 3	
L'élève a un stock lexical correspondant à son niveau scolaire.	0 - 1 - 2 - 3	
L'élève rédige des textes structurés.	0 - 1 - 2 - 3	
L'élève produit un discours oralement.	0 - 1 - 2 - 3	
L'élève résume un texte.	0 - 1 - 2 - 3	
L'élève est autonome dans la gestion de ses outils (micro à l'enseignante, tablette, pc...).	0 - 1 - 2 - 3	
Sous-total 2		

Observations de la socialisation – 1^{re} à 7^e secondaire

Domaine de la socialisation			
Aptitudes évaluées		Entourer le résultat correspondant au niveau d'incapacité de l'élève	Remarques éventuelles
Avec les pairs	L'élève est capable de communiquer, de saluer, de jouer, de participer aux activités de ses pairs...	0 - 1 - 2 - 3	

Enseignants et personnes ressources	L'élève est capable de poser des questions, de participer à la vie de la classe, de répondre aux demandes des enseignants...	0 - 1 - 2 - 3	
Personnes inconnues	L'élève est capable d'entrer en interaction avec des personnes inconnues (remplaçant, stagiaire, animateur externe...).	0 - 1 - 2 - 3	
Sous-total 3			

TOTAL GENERAL OBTENU POUR L'ELEVE

Sous-total 1	Sous-total 2	Sous-total 3	TOTAL GÉNÉRAL

ANNEXE 4 : Listing des élèves du pôle territorial ayant passé une échelle d'évaluation
des besoins sensori-moteurs

Voir fichier en annexe de cette circulaire